



# COMMUNE D'AUBONNE

## Municipalité

1170 Aubonne, le 22 novembre 2007

### PREAVIS MUNICIPAL N° 13/07

#### **Mise en séparatif et réfection complète de la rue du Lignolat**

Au Conseil communal d'Aubonne,

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis, comme son titre l'indique, a pour objectifs de compléter la mise en séparatif des rues de la Vieille ville et d'évacuer les eaux claires et les eaux usées jusqu'aux collecteurs de concentration situés dans le Vallon de l'Aubonne.

La rue sera entièrement rénovée ainsi que tous les services qu'elle contient.

Le crédit demandé s'élève à Fr. 1'827'000.- TTC, subventions non déduites.

### **2. HISTORIQUE**

Les premières études avaient été effectuées en 1988 par le Municipal André Aellen qui avait demandé au bureau d'Ingénieurs SABERT une étude générale pour les réfections des rues du Lignolat, des Marchands et Tavernier. Ces études avaient été établies en diverses variantes, avec ou sans pavés, etc.

A cette époque, le projet prévoyait déjà la mise en séparatif et le remplacement de toutes les conduites.

En 2006, la Municipalité a décidé de remettre à l'ordre du jour la réfection de la rue du Lignolat.

Une campagne de teintage a été mise sur pied afin de mieux connaître le cadastre souterrain et les raccordements de chaque bâtiment.

Parallèlement à l'étude du réseau souterrain à remplacer, diverses variantes de revêtement de surface étaient examinées et faisaient l'objet de réflexions tant de la part de la Municipalité que de la Commission d'urbanisme.

La Municipalité a rencontré à plusieurs reprises les habitants du Lignolat pour les informer de l'évolution du dossier.

### **3. EVACUATION DES EAUX**

Le projet prend en compte l'évacuation des eaux issues de la place du Soleil Levant et de la rue des Marchands où le séparatif doit encore être réalisé. Quant à la ruelle Fontaine Martin, elle a déjà été rénovée.

L'assainissement du quartier sera réalisé en système séparatif; ainsi chaque bâtiment sera raccordé aux collecteurs eaux claires (EC) et eaux usées (EU) jusqu'à la façade ou 2 m à l'intérieur de la propriété.

Les conduites des eaux usées seront réalisées en PVC de Ø 160 mm et les chambres avec un fond en PVC selon les recommandations du SESA.



Les conduites des eaux claires seront réalisées en PVC à diamètres variables compris entre 250 mm et 400 mm en fonction des débits. Les chambres seront exécutées avec un fond PVC.

#### **4. EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE**

Un couplage sur la conduite existante de la rue des Marchands alimentera la rue du Lignolat. Une conduite en PE Ø 160/141 mm sera posée sous la chaussée et garantira selon le plan directeur l'alimentation en eau potable.

La défense incendie sera assurée par les BH existantes n° 25 et 26. Chaque prise sera refaite à neuf, avec une nouvelle vanne. Chaque conduite privée sera reposée à neuf jusqu'en façade ou 2 m à l'intérieur de la propriété.

Une séance doit avoir lieu avec l'inspecteur SDI et le commandant du feu. Une demande de subvention sera également adressée à l'ECA.

#### **5. GAZ**

Un couplage sur la conduite de la rue des Marchands alimentera la rue du Lignolat. Une conduite PE Ø 160 mm sera posée sous la chaussée. De nouvelles vannes de prise seront posées pour tous les raccordements existants et toutes les parcelles souhaitant un jour être alimentées au gaz. Chaque raccordement privé sera réalisé entre la prise et la façade du bâtiment y compris le percement de mur.

#### **6. ELECTRICITE**

Un nouveau réseau sera réalisé en souterrain et un coffret d'alimentation sera posé pour chaque bâtiment. Les propriétaires devront encore faire exécuter les modifications intérieures par un électricien.

#### **7. TELERESEAU**

Un tube sera posé sous la chaussée.

#### **8. ECLAIRAGE PUBLIC**

Sept candélabres seront repartis dans le quartier du type "Combi cuivre sodium".

#### **9. SWISSCOM**

Le réseau sera mis en souterrain.

#### **10. CIRCULATION**

Selon les propositions du bureau Transitec et les appréciations de la commission d'urbanisme, un projet a été établi : il comprend douze places de stationnement, une cunette centrale en pavé granit et un revêtement avec un aspect grossier type MR 11. La Municipalité complétera les réflexions du bureau Transitec par des propositions concernant la gestion du parcage. La zone de la fontaine est prévue revêtue en pierres de vigne construite en hérisson avec 2 bandes de roulement en granit. Le carrefour avec la ruelle Fontaine Martin sera en pavé granit posé en arc alors que le fond de la rue du Lignolat, jusqu'à l'escalier, sera revêtu de pierres de vigne posées en hérisson.

L'infrastructure de la chaussée sera réalisée en grave I d'une épaisseur de 50 cm. La superstructure sera composée du ACT 16 N comme couche de support et un MR11 comme couche de finition.

Plusieurs propriétaires du Lignolat ont souhaité que la rue soit entièrement pavée. La Municipalité a évalué une telle variante qui figure en note au chapitre 13; toutefois, elle ne la soutient pas en raison d'une part de son coût et d'autre part du type de traitement de surface utilisé dans les autres rues d'Aubonne.



## **11. COÛT PAR PROPRIETAIRE POUR LES RACCORDEMENTS PRIVES**

Il a été décidé, comme lors des travaux de la Grande-Rue, de proposer des forfaits de raccordement aux propriétaires soit :

### 11.1 - Epuration

Forfait proposé par raccordement EU – EC Fr. 2'400.— TTC

### 11.2 - Eau potable

Forfait proposé par raccordement au réseau public Fr. 1'100.— TTC

### 11.3 - Gaz

Forfait proposé par raccordement au réseau communal (y compris passage de mur) Fr. 1'100.— TTC

### 11.4 - Electricité SEFA

Forfait par raccordement au réseau Fr. 1'500.— TTC

## **12. PROGRAMME DES TRAVAUX**

Il est prévu de débiter les travaux en mars 2008 et de terminer les collecteurs et conduites principales dans la rue pour juillet 2008.

Les travaux de chaussée et de finition devraient être terminés pour novembre 2008.

Les collecteurs extérieurs à la rue peuvent être réalisés soit simultanément soit ultérieurement aux travaux de la rue du Lignolat.

Jusqu'à la mise en place des nouvelles alimentations gaz et eau, des conduites provisoires seront posées hors de l'emprise des travaux pour assurer aux habitants une alimentation permanente.

Durant le chantier, des passerelles seront mises en place de manière à permettre aux habitants de la rue de se rendre à pied dans leur logement. Chaque week-end l'accès en voiture sera possible et cette situation perdurera jusqu'à la fermeture des fouilles (juillet 2008).

Sur le plan de la sécurité (ambulances, feu), une réflexion sera faite avec les responsables.

## **13. COUT DES TRAVAUX**

a) Travaux préalables		Fr.	60'000.—
b) Travaux principaux			
Génie civil	Fr.	958'000.—	
Sanitaire eau et gaz	Fr.	180'000.—	
Eclairage public	Fr.	45'000.—	
Fontaine	Fr.	100'000.—	
Swisscom	Fr.	25'000.—	
Divers et imprévus	Fr.	<u>122'000.—</u>	Fr. 1'430'000.—
Honoraires ingénieurs civils			Fr. 178'000.—
c) Travaux secondaires			Fr. <u>30'000.—</u>
TOTAL HT		Fr.	1'698'000.—
TVA 7.6 % et arrondi		Fr.	<u>129'000.—</u>
<b>TOTAL TTC</b>		<b>Fr.</b>	<b><u>1'827'000.—</u></b>

Note : coût supplémentaire pour le pavage complet de la rue : Fr. 210'000.--.



## **14. CONSEQUENCES DU PROJET**

### 14.1 - Aspects financiers

La poursuite des travaux de mise en séparatif fait partie des objets inclus dans le plan d'investissement communal.

Hormis les participations des propriétaires mentionnées au chiffre 11 du présent préavis, il n'y a pas de taxes de raccordement nouvelles pour les bâtiments existants sauf pour les propriétaires souhaitant se raccorder au gaz alors qu'aujourd'hui ils ne le sont pas. Seule la subvention de l'ECA s'élevant à Fr. 19'400.- environ du montant des travaux relatifs au réseau de défense incendie est à prendre en compte.

### 14.2 - Pour les citoyens

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la réfection complète des rues d'Aubonne via une vision de rue piétonnière; ainsi la qualité de vie devrait être meilleure.

### 14.3 - Pour le personnel communal

Il n'y a pas de charge supplémentaire. Au contraire, la rénovation des services devrait permettre d'alléger les interventions des services communaux.

### 14.4 - Aspect environnemental

La qualité de la réalisation des travaux en surface répond aux vœux exprimés par la Commission d'urbanisme et, dans la mesure du possible, à ceux des riverains.

## **15. CONCLUSIONS**

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 13/07, relatif à la réfection complète et à la mise en séparatif de la rue du Lignolat,
  - ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
  - attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- de voter le décret suivant:

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

1. Autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection complète et à la mise en séparatif de la rue du Lignolat et à entreprendre toute démarche utile à cet effet.
2. Accorde un crédit de Fr. 1'827'000.- TTC, participations de tiers non déduites, amorti en 25 ans dès le budget 2009.
3. Autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 20 novembre 2007.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P.-A. Blanc

W. Haenggeli

Délégué municipal:

- M. Luc-Etienne Rossier, municipal

***Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 27 novembre 2007***